

**Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
Les Docks – Atrium 10.7
BP 48014
13567 MARSEILLE Cedex 02**

AVENANT N° 2 AU MARCHE N° 07/159

Axe littoral sens Nord / Sud – Génie civil

ENTRE,

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole représentée par son Président Monsieur Eugène CASELLI ou son représentant par délégation, habilité par délibération du Bureau de la Communauté n° FCT du déposée le

D'une part,

Monsieur Vincent VESVAL Président représentant
La société GTM SUD
domiciliée 111 Avenue de la Jarre – 13009 MARSEILLE
et inscrite au RCS de Marseille sous le numéro 501 401 442,

et

Monsieur Vincent VESVAL Président représentant
La société GTM GCS
domiciliée 61 Avenue Jules Quentin – 92003 NANTERRE Cedex
et inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 428 569 214,

d'autre part,

Considérant :

- le marché n° 07/159 du 31/10/2007, par lequel le groupement CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE – GTM GCS– SPIE BATIGNOLLES – SOLETANCHE BACHY – BOTTE FONDATION – INTER TRAVAUX – EUROVIA MEDITERRANEE, s'est engagé à réaliser l'axe littoral sens Nord / Sud – Génie civil.

- que par décisions de l'associé unique du 31 Juillet 2008, la société VINCI CONSTRUCTION FRANCE (VCF 10) a approuvé l'apport partiel d'actif, consenti par GTM GCS, de sa branche d'activité complète et autonome « Travaux Publics et Génie Civil des régions Languedoc Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur et Corse » avec effet rétroactif au 01 janvier 2008.

- que l'associé unique sur proposition décide de modifier la dénomination sociale de la société qui devient GTM SUD.

- le journal d'annonces légales « TPBM » ayant publié l'avis d'apport partiel d'actif, en date du 06 août 2008.

- que cette société présente les garanties techniques administratives et financières pour exécuter ce marché.

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : La société GTM SUD inscrit au RCS de Marseille sous le numéro 501 401 442 se substitue dans tous les droits et obligations à la société GTM GCS, le groupement devient CAMPENON BERNARD SUD EST – GTM SUD– SPIE BATIGNOLLES – SOLETANCHE BACHY – BOTTE FONDATION – INTER TRAVAUX -- EUROVIA MEDITERRANEE avec pour mandataire CAMPENON BERNARD SUD EST

Cette société qui présente toutes les garanties techniques, administratives et financières suffisantes, s'engage à exécuter le contrat aux mêmes conditions économiques.

L'exemplaire unique du marché n'a pas été délivré.

Article 2 : la Communauté Urbaine se libérera des sommes qui sont dues au titre du présent avenant en créditant le compte ouvert au nom de
auprès de
Sous le n°

Article 3 : Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables, tant quelles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Fait à Marseille, le

Lu et approuvé

GTM GCS

Pour le Président et par délégation,
Le Vice Président

François-Noël BERNARDI

GTM SUD